



L'Allée des Justes à Yad Vashem (Jérusalem)

« Quiconque sauve une vie sauve l'univers tout entier »

Juste parmi les Nations

L'idée de « Justes des Nations » vient du Talmud (traité Baba Batra, 15 b). Au long des générations, il a servi à désigner toute personne non juive ayant manifesté une relation positive et amicale envers les juifs.

Le Mémorial Yad Vashem décerne le titre de Juste des Nations aux non-juifs qui pendant la Shoah ont aidé des juifs, au risque de leur propre vie.

Un titre attribué par l'Etat d'Israël

En 1953, l'assemblée législative israélienne (la Knesset) a adopté une loi portant création d'un mémorial consacré aux victimes de la Shoah : **Yad Vashem** («Un mémorial et un nom», expression tirée de Isaïe, 56, 5). Pendant la discussion, un député suggéra de rajouter sur la liste des buts de Yad Vashem : «se souvenir et honorer les Justes des Nations qui ont mis leur vie en danger pour sauver des juifs».

Le **19 août 1953**, la loi est votée à l'unanimité relative. Le neuvième et dernier alinéa fait référence aux «Justes parmi les nations qui ont risqué leur vie pour venir en aide à des juifs ». Il s'agit donc d'individus, et non de collectivités.

Comment devient-on Juste ?

La mise en œuvre effective ne débute qu'en **1963 avec la création d'un département au sein de l'Institut Yad Vashem**. Son attribution est depuis décidée par une commission qui statue sur le modèle d'un tribunal pénal.

Cette procédure nécessite que deux personnes juives ayant directement reçu l'aide de non-juifs fassent une démarche. Leurs récits détaillés constituent alors la matière indispensable à toute nomination, qui se traduit par l'insertion du nom de son bénéficiaire sur les murs du «Jardin des Justes », sur le Mont du souvenir à Jérusalem.

Reconnu, le «Juste» se voit décerner un diplôme et une médaille par un représentant de l'Etat hébreu lors d'une cérémonie publique où, aux côtés d'un membre de Yad Vashem, les individus ayant porté «témoignage» sont présents. L'événement se déroule le plus souvent dans le pays dont la personne honorée est ou était ressortissante, cette reconnaissance pouvant avoir lieu à titre posthume.



La médaille des Justes parmi les Nations

Le nombre de Justes par pays (au 1er janvier 2007)

En 2007, on dénombrait 20 757 Justes des Nations dans le monde. Pour la France, on arrive à ce jour à un total de 2740 Justes.

Pologne	6 004
Pays-Bas	4 767
France	2 740
Ukraine	2 185
Belgique	1 443
Hongrie	685
Lituanie	693
Biélorussie	576
Slovaquie	465
Allemagne	443
Italie	417
Grèce	271
Serbie	124
Russie	124
République tchèque	118
Croatie	106
Lettonie	103
Autriche	85
Moldavie	73
Albanie	63
Roumanie	53

Les Justes au Panthéon

Le 18 janvier 2007, les Justes de France sont symboliquement entrés au Panthéon, monument dédié aux «grands hommes».

« L'hommage de la Nation aux Justes de France » sera concrétisé par une inscription figurant dans la crypte du Panthéon. Voici le texte de cette inscription :

« Sous la chape de haine et de nuit tombée sur la France dans les années d'occupation, des lumières, par milliers, refusèrent de s'éteindre. Nommés « Justes parmi les Nations » ou restés anonymes, des femmes et des hommes, de toutes origines et de toutes conditions, ont sauvé des Juifs des persécutions antisémites et des camps d'extermination. Bravant les risques encourus, ils ont incarné l'honneur de la France, ses valeurs de justice, de tolérance et d'humanité ».

L'inscription est accompagnée des noms des 2642 Justes de France identifiés par Yad Vashem (n'y figurent pas, et pour cause, ceux, sans doute très nombreux, qui sont restés dans l'anonymat).

Le Mémorial de la Shoah a réalisé une « **Allée des Justes** » avec les noms des Justes de France, à proximité du Mur des Noms où sont gravés les noms des 76 000 Juifs déportés de France.

Sources : Sarah Gensburger, « La création du titre de Juste parmi les Nations 1953-1963 », Bulletin du Centre de Recherche Français de Jérusalem, n°15, 2004, pp. 15-35.

Yad Vashem - http://www1.yadvashem.org/righteous/index_righteous.html